



Affaire suivie par :

Marie MARBAIX

Acheteuse au SRAPI

Tél. : 03 20 15 66 72

Mail : srap.achats@region-academique-hdf.fr

A Lille, le lundi 4 mai 2026,

OBJET : Marché de gré-à-gré portant sur mission de reprise de l'étanchéité (joints) bardage-menuiseries à la DSDEN 62 dans le cadre de l'opération de corrections ponctuelles d'infiltrations d'eau en bardage à la DSDEN 62

Madame, Monsieur,

Votre entreprise étant susceptible de répondre à la présente consultation, nous vous invitons à télécharger les pièces techniques du dossier de consultation, comprenant :

- L'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières (AE valant CCP) ;
- Le programme de l'opération ;
- Les pièces techniques relatives à l'opération :
 - Plans des niveaux (ZIP 8 fichiers) ;
 - DTA du 19 octobre 2023 et fiche récapitulative (2 fichiers) ;
 - Rapports Eaudiofuite 8 cahiers dont cinq (5) pour les façades.
- L'attestation sur l'honneur de non interdiction à soumissionner, à compléter et signer.

Le téléchargement de ces documents s'effectue via la plateforme PLACE, via le lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2992498&orgAcronyme=f0g>

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- Critère 1 : valeur technique appréciée au regard du mémoire méthodologique (30 %) ;
- Critère 2 : prix de la prestation (50 %) ;
- Critère 3 : qualité des références professionnelles (20 %).



Si vous souhaitez participer à cette consultation, je vous invite à faire parvenir les éléments de votre offre :

- L'**AE valant CCP**, dûment **complété et signé** ;
- Une **note méthodologique** présentant et développant :
 - La compréhension de la problématique, la reformulation du contexte de la mission et des enjeux ainsi que des attentes du maître d'ouvrage ;
 - La méthodologie envisagée et l'organisation mise en œuvre pour répondre aux exigences du cahier des charges ;
- La **liste des moyens humains et techniques mobilisés** ;
- Un **devis détaillé** ;
- Un **calendrier prévisionnel d'intervention** ;
- Des **références de prestations similaires** réalisées au cours des trois dernières années ;
- Une **déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global** et le **chiffre d'affaires annuel global concernant les prestations objet du marché** au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Les **certificats de qualifications professionnelles** ou tout autre moyen de preuve (certificats d'identité professionnelle, etc.) attestant de la capacité professionnelle du candidat ;
- Le **programme accepté et signé** sans aucune modification ;
- Un **RIB** au format PDF ;
- Vos **attestations de responsabilité civile professionnelle et décennale** en cours de validité ;
- L'**attestation sur l'honneur de non interdiction à soumissionner, complétée et signée**.

Ces éléments doivent être déposés sur le profil acheteur via la plateforme PLACE.

La date limite de réception des offres est le **mercredi 27 mai 2026, à 12h00**.

Pour tout renseignement d'ordre administratif ou technique, vous pouvez contacter le SRAPI à l'adresse mail suivante : srapi.achats@region-academique-hdf.fr avec en copie : prenom.nom@region-academique-hdf.fr ou directement via la messagerie de la PLACE.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les trois candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes, à l'issue d'une première analyse. Il pourra également attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

Pièces à fournir par le candidat qui se présente seul ou par le mandataire d'un groupement :

- Si l'offre n'a pas été signée lors du dépôt : **l'acte d'engagement dûment signé** accompagné d'un **RIB**, des **pouvoirs du signataire** et en cas de groupement, des **pouvoirs des cotraitants donnant mandat au mandataire** de les représenter dans le cadre du marché ;

Pièces à fournir par le candidat qui se présente seul ou par tous les membres d'un groupement :

- La **liste nominative des salariés étrangers** employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code de travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D 8254-2 du code du travail) ;
- Les documents relatifs aux **pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société**, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société ;
- Une **attestation d'assurance RC et décennale** en cours de validité ;
- Un **extrait de l'inscription au RCS** (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
- Une **attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale** (attestation de vigilance), prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de 6 mois (articles D. 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale) ;
- Une **attestation de régularité fiscale, datant de moins de 6 mois**. Le candidat fourni les attestations et certificats délivrés par les administrateurs et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- **Copie du ou des jugements prononcés** si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Le cas échéant, tout autre élément justifiant qu'il(s) ne se trouve(nt) pas dans un des cas d'exclusions prévues des articles L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique.

En sus, les attestations d'assurance visées ci-dessus seront remises avant la notification du marché.

Si le soumissionnaire ne peut produire les justificatifs dans le délai mentionné par l'administration à compter de la demande, son offre est rejetée. Le représentant du pouvoir adjudicateur présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le cas échéant, la communication de la liste mentionnée ci-avant doit être effectuée tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du marché, exclusivement via la plateforme APPROVAL <https://www.aproval.com/fr/achats/>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.